

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

1^{re} SESSION, 42^e LÉGISLATURE, ONTARIO
68 ELIZABETH II, 2019

Projet de loi 106

Loi proclamant le mois de juillet Mois du patrimoine égyptien

M. S. Sabawy

Projet de loi de député

1^{re} lecture 1^{er} mai 2019

2^e lecture

3^e lecture

Sanction royale



Loi proclamant le mois de juillet Mois du patrimoine égyptien

Préambule

Berceau de quelques-unes des premières civilisations du monde, l'Égypte a vu naître des centaines d'empires, de royaumes et de cultures au cours de son histoire s'échelonnant sur des milliers d'années. En effet, l'histoire de l'Égypte est riche de nombreuses cultures et empires complexes et uniques.

Le Canada est la terre d'accueil de centaines de milliers de Canadiens d'origine égyptienne qui font d'importantes contributions à l'économie, à la culture et à l'épanouissement du Canada et de l'Ontario dans divers domaines, notamment la recherche, la médecine, la pharmacologie, l'énergie nucléaire, l'aviation, l'ingénierie, et dans un grand nombre de métiers et d'entreprises.

Les Égyptiens du monde entier observent la fête nationale de l'Égypte le 23 juillet, jour où le pays est devenu une république indépendante et a adopté une forme plus démocratique de gouvernement.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Mois du patrimoine égyptien

1 Le mois de juillet de chaque année est proclamé Mois du patrimoine égyptien.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2019 sur le Mois du patrimoine égyptien*.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le mois de juillet de chaque année Mois du patrimoine égyptien.